

DEPARTEMENT :
PAS - DE - CALAIS
CANTON :
AIRE-SUR-LA-LYS
COMMUNE :
ISBERGUES

N° A 2022 - 350

REPUBLIQUE FRANCAISE
--
LIBERTE - EGALITE - FRATERNITE
--
ARRETE DU MAIRE
--

Le Maire de la Ville d'Isbergues,

Vu les articles L 2212-1, L 2212-2, L 2213-1, L 2213-2 et L 2213-4 du code général des collectivités locales,

Considérant qu'il importe de prendre des mesures pour prévenir les accidents et réglementer la circulation à l'occasion de la fête de la Toussaint le 1^{er} NOVEMBRE 2022,

Objet :
Réglementation de la circulation à l'occasion de la fête de la Toussaint

ARRETE

Article 1^{er} : La circulation des véhicules dans les rues de l'union et du souvenir s'effectuera en sens unique avec entrée à proximité du cimetière et sortie vers la place Jean Jaurès le 1^{er} NOVEMBRE 2022 de 8 H à 18 H.

Article 2 : Des panneaux réglementaires seront placés aux deux extrémités des rues de l'union et du souvenir par les services municipaux.

Fait à ISBERGUES le 20 octobre 2022.

Le Maire,



Certifié exécutoire compte tenu de
l'affichage électronique le 20 octobre 2022